MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES
Cahier des Clauses Administratives Particulières

Objet du marché :

Fourniture de manuels scolaires et de ressources pédagogiques associées pour l'année scolaire 2018/2019.

Administration contractante :
Collège Le Bocage, *Etablissement public local d'enseignement*
27 rue Gouyon Matignon , BP 90252 – 35802 DINARD Cedex
Collège de 650 élèves

Téléphone
02 99 46 54 93

Télécopie
02 99 88 11 80

Courriel
gestion.0351795L@ac-rennes.fr

27, rue gouyon matignon
BP 90252
35802 DINARD cedex

Article 1 – OBJET ET DUREE DU MARCHE
Le présent marché a pour objet l'achat de manuels scolaires et des ressources pédagogiques associées (audiovisuels, ouvrages, transparents, clés numériques, manuels du professeur…) pour l'année scolaire 2018-2019.
Il s'agit d'un marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum, passé suivant la procédure adaptée définie par le pouvoir adjudicateur et prévue à l'article 28 du code des marchés publics.
Le marché est conclu pour une durée d'un an du 09/07/2018 au 08/07/2019.

Article 2 – MODALITES DU MARCHE
Besoins identifiés en manuels scolaires:
Français pour tous les niveaux de classe (environ 700 livres)
Espagnol en classe de 3° (environ 140 livres)

Modalités de commande :
Les commandes sont passées sur la base de bons de commande émis par l'établissement au fur et à mesure des besoins. Ils sont transmis par courrier ou courriel émis en précisant les quantités et les prix appliqués par ouvrage selon le taux de remise accordé par le titulaire du marché. Les commandes pourront s'échelonner sur l'ensemble de la durée du marché sans que le titulaire puisse opposer une quantité minimum.

Modalités de livraison :
1. Les livraisons des manuels scolaires seront effectuées impérativement selon les exigences particulières de l'établissement pour la rentrée scolaire 2017, **soit une livraison début de semaine 35** pour les commandes passées **avant le 14 juillet 2018.**
2. Un bon de livraison sera fourni avec chaque carton. Le détail des livres manquants sera clairement établi et le délai complémentaire de livraison indiqué.
3. Les manuels qui présenteraient un défaut (impression, reliure, brochage, composition, …) les rendant impropres à l'usage seront remplacés sans délai par le fournisseur à ses frais.
4. Le fournisseur retenu devra être en mesure de pratiquer des échanges.

La personne publique s'engage à demander les échanges nécessaires 3 semaines maximum après la date de livraison. Le fournisseur retenu devra alors prendre les dispositions nécessaires pour effectuer à sa charge ces échanges .

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

collège le Bocage

académie Rennes
Éducation nationale

Téléphone
02 99 46 54 93

Télécopie
02 99 88 11 80

Courriel
gestion.0351795L@ac-rennes.fr

27, rue gouyon matignon
BP 90252
35802 DINARD cedex

Article 3 – FOURNITURE DES OFFRES
Date limite de réception des offres : 6 juillet 2018 à 18h

L'offre devra faire apparaître notamment :

– Les conditions tarifaires proposées et les taux de remises applicables par type d'ouvrage sur le prix de vente public TTC des éditeurs (document annexé au marché).

– Le délai de livraison ferme à réception de commande et les conditions générales de vente notamment au regard des attentes formulées par l'établissement (modalités de livraison/facturation, montant du franco de port…).

– Les services associés à l'offre proposée :

✓ Modalité de reprise et échange.
✓ Reprise des manuels obsolètes pour recyclage ou don aux associations.

Article 4 – PRIX DU MARCHE

Les prix sont fixés par application d'un taux de remise fixe et ferme durant la totalité du marché sur le prix de vente public TTC des éditeurs, conformément aux dispositions prévues par la loi n°81-766 du 10 août 1981 et le décret d'application n°81-1068 du 3 décembre 1981.
Ce taux de remise n'est pas soumis à une quantité minimum de manuels à commander.
Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la fourniture ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage, au transport jusqu'au lieu de livraison.

Article 5 – MODALITES DE REGLEMENT

Le règlement sera effectué au vu des factures par mandat administratif à 30 jours à dater de la certification du service fait dans les conditions prévues par le décret n°2002-231 du 21/02/2002, modifié par le décret n°2008-408 du 28/04/2008.

Article 6 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le marché est constitué par le Cahier des Clauses Administratives Particulières approuvé dans son intégralité.

Article 7 – ATTRIBUTION DU MARCHE

L'attribution du marché sera faite à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous par ordre décroissant :

- **70 %** taux de remise,
- **15%** respect des conditions de livraison,
- **15%** qualité des services associés.

La notification du marché sera publiée sur le site de l'AJI (http://web.aji-france.com)

Fait à Dinard le 26 juin 2018 Fait à le

P. Perchais, Principal Le représentant de la société